Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur

PRESENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE DE GESTION DES CRISES

Marrakech - 28 Octobre 2011

SOMMAIRE

- ✓ Introduction
- √ Principes de la stratégie de management des crises:
 - •Cadre conceptuel;
 - •Identification des risques;
 - •Identification des processus;
 - Management des ressources;
 - Structure documentaire;
 - Evaluation continue.
- ✓ Compétences et responsabilités
- ✓ Processus opérationnels:
 - Processus d'atténuation;
 - ■Processus de préparation;
 - Processus d'intervention:
 - Processus de rétablissement.
- √ Processus de support
 - ■Système de communication;
 - ■Système d'information.
- √ Structures organisationnelles:
 - •Au niveau central;
 - Au niveau local.

INTRODUCTION 01

L'histoire du Maroc est émaillée de plusieurs catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui ont causé des pertes humaines importantes et des dégâts incalculables sur le plan infrastructurel dont notamment:

- √ Séisme d'Agadir de 1960 et d'Al Hoceima de 2004;
- √Inondations de l'Ourika en 1995, d'El Hajeb en 1997, de Settat et Mohammadia en 2002 et de Tan Tan, Nador et Khénifra en 2003:
- ✓ Attentats terroristes de 2003 et 2007 à Casablanca;
- √Incendie de l'usine « Rosamor » en 2008;
- √Les inondations de 2008, 2009 et 2010 notamment dans la Région du Gharb Cherrarda Bni H'ssen.

INTRODUCTION 02

Le Discours fondateur de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à Al Hoceima le 25 mars 2004 avait, malgré les aspects positifs ayant marqué la gestion du séisme, identifié un ensemble de lacunes et de carences.

« Ainsi que tu le sais, cher peuple, Nous avons toujours eu à cœur de te tenir le langage de la franchise. C'est dans cet esprit, aujourd'hui encore que Nous te disons que Nous avons identifié les aspects positifs autant que les lacunes et les carences à l'occasion de cette épreuve.

Nous avons, néanmoins, à l'égard de nous-mêmes, un devoir de franchise qui nous impose de reconnaître que nous ne sommes pas suffisamment aptes à faire face à des situations d'urgence (...) ».

Extrais du Discours Royal

Conscient que l'identification et la connaissance des risques sont indispensables à une meilleure réduction des impacts des catastrophes, le Ministère de l'Intérieur a adopté une approche globale et intégrée de gestion des risques.

Elle est inspirée des principes directeurs du cadre d'action de Hyōgo adopté en 2005 par l'Organisation des Nations Unies « ONU » (168 Etats) et intègre les concepts des systèmes de management qualité ainsi que les normes pertinentes ISO.

Cadre conceptuel

La plate forme de gestion des crises s'assigne comme objectifs stratégiques :

- ✓ Evaluer et gérer les risques potentiels en agissant sur les vulnérabilités et les capacités ;
- ✓ Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans l'action du Ministère d'une manière systématique tant au niveau central que local;
- ✓ Renforcer la résilience des communautés face aux aléas.

Par ailleurs, ces objectifs stratégiques se déclinent en 5 actions prioritaires:

- 1. Eriger la réduction des risques en action transversale impliquant toutes les composantes du Ministère de l'Intérieur, les élus et la société civile ;
- 2. Identifier les risques et renforcer les systèmes d'alertes précoces au niveau de la commune, cellule de base de l'organisation administrative;
- 3. Réduire les facteurs de risques en agissant sur les vulnérabilités;
- 4. Se préparer afin de pouvoir intervenir efficacement en cas de crise;
- 5. Instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux.

Identification des risques

Le Système de Management des Crises « SMC » couvre sept familles de risques :

- 1. Risques Courants;
- 2. Risques pandémiques ;
- 3. Risques Naturels;
- 4. Risques Transports;
- 5. Risques Transports Matières Dangereuses ;
- 6. Risques Technologiques Industriels;
- 7. Risques Sociaux.

Identification des processus

L'approche processus permet d'atteindre de façon plus efficiente les résultats escomptés à travers notamment le renforcement de la coopération en éliminant les difficultés afférentes aux interfaces entre les différents intervenants

Trois processus ont été identifiés:

- ✓ Le processus de pilotage couvre les activités liées à la planification stratégique en matière de gestion des risques et au suivi de la performance;
- ✓ Le processus opérationnel concerne ensemble de processus « métier » qui ont une relation chronologique très forte et dont la finalité commune est d'assurer les meilleures prestations lorsqu'il s'agit de protéger, secourir et assister les populations. Ces processus sont :
 - a. l'atténuation;
 - b. la préparation;
 - c. l'intervention;
 - d. le rétablissement de la situation.
- ✓ Le processus de support. il s'agit des processus permettant aux plans opérationnels d'atteindre leurs finalités et au besoin de s'améliorer. Ces processus sont :
 - a.la communication;
 - b.le système d'information.

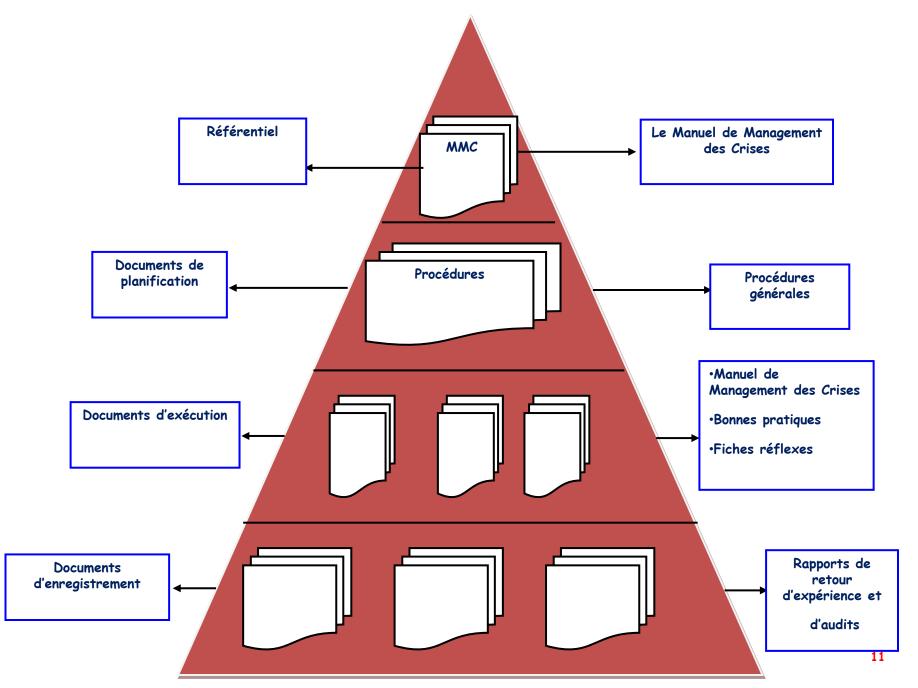
Management des ressources

Le processus de gestion des compétences se fait à travers:

- √ l'identification des besoins en formation, et ce à la base de l'évaluation des risques ;
- √ L'élaboration de plans de formation ;
- √ L'organisation de séances de sensibilisation sur la gestion des crises au profit du personnel;
- √ L'organisation d'exercices de simulation.

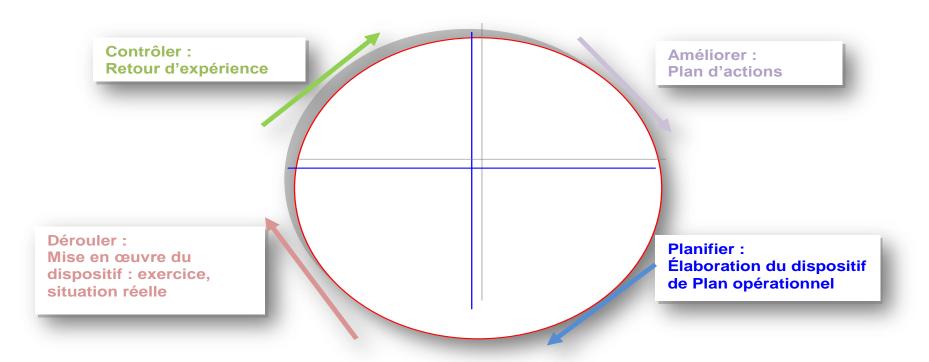
Structure documentaire

Le SMC repose sur la structure documentaire illustrée dans le schéma ci-après:



Evaluation continue

Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue pour faire évoluer les procédures et les plans relatifs à la gestion des crises et les adapter en fonction de l'émergence de nouveaux risques.



COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS 01

La gestion des situations d'urgence qui implique plusieurs acteurs politiques, techniques et la société civile requiert la mobilisation des ressources et des compétences et appelle à la définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant, et ce afin d'éviter les dépenditions des synergies au niveau des interfaces.

✓Le Ministre de l'Intérieur: il est responsable du maintien de l'ordre public (Article 1^{er} du Décret N° 2-97-176 en date du 15 décembre 1997 portant organisation du Ministère de l'Intérieur;

Le Gouverneur est doté constitutionnellement du pouvoir de coordination interministérielle au niveau de son commandement en sa qualité de représentant de l'Etat (Article 102 de la Constitution, articles 2 et 3 du Dahir portant Loi du 15 février 1977 relatif aux attributions du Gouverneur).

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS 02

✓les élus: La Charte Communale, telle qu'elle a été complétée et modifiée, a conféré aux Collectivités Locales des compétences très larges en matière de gestion des risques (Urbanisme, aménagement du territoire, lutte contre les inondations, les incendies, etc.);

✓Le secteur privé: il participe également aux efforts déployés dans la gestion des crises en s'auto-organisant en cas d'événement;

Le tissu associatif constitue une ressource importante qui peut renforcer les capacités d'action en cas de crise notamment en matière d'actions de proximité.

Quatre processus sont identifiés:

1-PROCESSUS D'ATTENUATION

«C'est l'ensemble des d'activités permettant d'éviter complètement ou partiellement l'impact négatif des aléas et les moyens de minimiser les catastrophes environnementales, technologiques et biologiques qui leur sont associées. »

Ce processus couvre:

- l'évaluation des risques (identification des risques, de leur nature et de leur étendue, de la probabilité d'occurrence, de l'impact ainsi que des moyens pour y faire face);
- · La gestion du risque (définition des objectifs de protection et des moyens à mobiliser).

2- PROCESSUS DE PREPARATION

« C'est l'ensemble des activités menées et mesures prises à l'avance pour assurer une intervention efficace à l'impact des aléas, y compris le déclenchement d'alertes rapides opportunes et efficaces ainsi que l'évacuation provisoire des personnes et des biens matériels des lieux menacés ».

Ce processus couvre:

- La planification opérationnelle (Le Plan Opérationnel « PO » est le document cadre qui rassemble toutes les informations nécessaires pour intervenir efficacement lors d'une crise ou d'une urgence).
- L'évaluation du niveau de préparation (Exercice de simulation pour s'assurer que le PO est opérationnel).

3- PROCESSUS D'INTERVENTION

C'est la mise en œuvre d'activités permettant la maîtrise de la situation et de limiter ses effets négatifs. L'intervention exige un niveau important de coordination des opérations et des communications selon la nature de l'événement.

Ce processus couvre:

- L'évaluation de la situation (Rassembler toutes les informations entourant la crise ou l'urgence et qui permettent d'apprécier l'importance de l'événement).
- L'activation du Plan Opérationnel « PO » (Début de l'intervention).

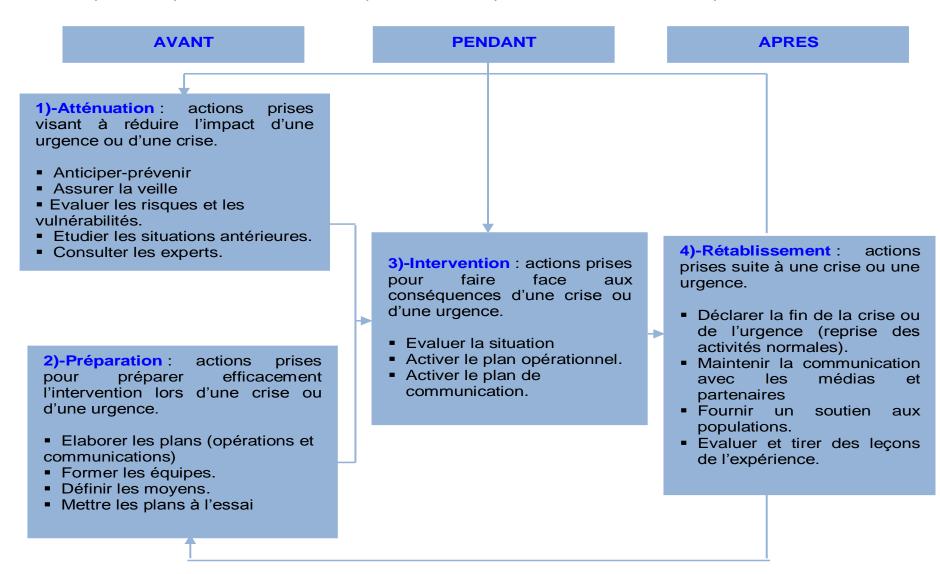
4- PROCESSUS DE RETABLISSEMENT

Ce sont les actions prises suite à une crise ou une urgence.

Les activités de rétablissement impliquent :

- √une déclaration officielle de la fin de la crise ou de l'urgence;
- √le maintien des contacts avec les médias et les partenaires;
- √l'apprentissage organisationnel (retour d'expérience).

Ces quatre processus sont synthétisés par le schéma ci-après:



PROCESSUS DE SUPPORT 01

Le système de communication :

Il s'appuie sur quatre piliers :

- La stratégie (en soutien au Plan Opérationnel);
- Les auditoires :
- Les porte-parole désignés (le message);
- Les relations avec les médias.

Par ailleurs, il couvre :

- Les stratégies d'intervention;
- L'affectation des ressources et des responsabilités en matière de communication;
- La liste des personnes ressources;
- La définition des messages et les auditoires cibles;
- Le suivi des médias (media Watch) et de l'opinion publique.

PROCESSUS DE SUPPORT 02

Le système d'information:

Ce processus est responsable de :

- √la sécurité, la fiabilité et la continuité des communications et des systèmes d'information ;
- √la sauvegarde et la protection de données.

Les moyens organisationnels se répartissent en deux types structures:

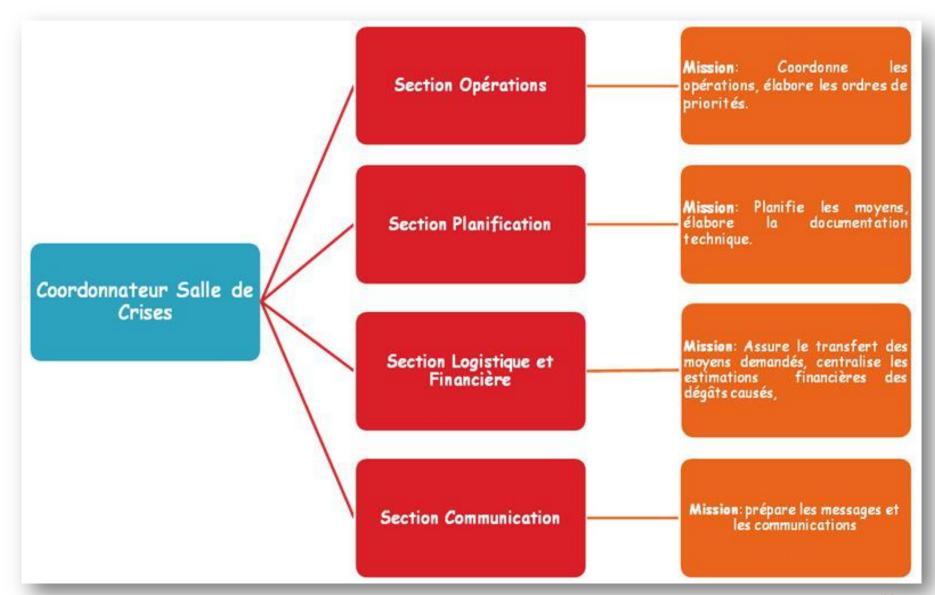
- ✓ Structures de coordination ;
- ✓ Structures d'intervention.

01-Structures de coordination:

Au niveau central

La Salle de Crises du Centre de Veille et de Coordination (CVC), est l'entité nationale de coordination qui est activée, sur ordre du Ministre de l'Intérieur, pour appuyer l'action des autorités locales au niveau des zones concernées par l'événement.

Organisation de la Salle de Crises



En dehors des situations de crises, le CVC fonctionne en mode de veille et coordonne les actions d'atténuation et de préparation en collaboration avec les structures centrales et locales du Ministère.



Au niveau Local ou territorial

La coordination de la gestion des crises est assurée localement au niveau du Centre Provincial de Coordination (CPC). Le CPC est doté de la même organisation que la Salle de Crises du CVC

02- Structures d'intervention:

L'intervention est assurée par un Poste de Commandement Avancé « PCA » installé à proximité du site concerné et dont la mission est de diriger les opérations de sauvetage, de secours et de rétablissement. Des Postes de Commandement de Zone « PCZ » sont mis en place en cas de survenance plusieurs incidents sur le même lieu.

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES 05 Centre de Veille et de Coordination « CVC » **Centre Provincial de** Coordination « CPC » Logistique **Opérations Planification** Communication et finances **Z**ONE DE COORDINATION Poste de Commandement Avancé « PCA »

Logistique

et finances

Communication

Opérations

Planification

MERCI POUR VOTRE ATTENTION